

**génération digitale,
+ qu'une copie
conforme**

devillard.ch



GED - COPIEURS - IT

devillard

Market focus India

Des représentants de l'Inde ont décrit les atouts qu'il y a à investir dans l'économie de leur pays.

► PAGE 4

Finance

Le spécialiste Daniel Glaser fait le point sur les **changements législatifs** qui touchent les métiers de la finance.

► PAGE 6

Politique monétaire

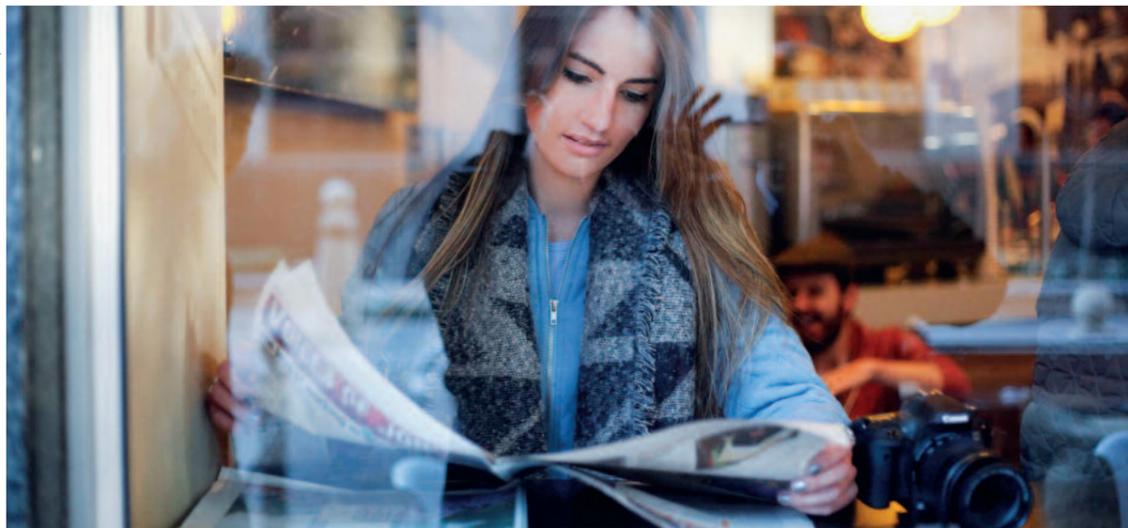
La CCIG met sur pied une conférence avec la Banque nationale suisse pour mieux comprendre son rôle.

► PAGE 7

EMPLOI

Obligation d'annonce : point sur la pratique et nouveautés pour 2020

Plus d'un an après son entrée en vigueur, tout récemment mise à jour, l'obligation d'annonce a fait l'objet d'un premier monitoring du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Point de la situation.



L'adaptation de la pratique a été annoncée au mois d'octobre dernier : dès le 1^{er} janvier 2020, la valeur seuil déclenchant l'obligation d'annoncer les postes vacants dans les genres de professions concernés sera abaissée à un taux de chômage de 5 %, conformément à l'art. 53a de l'ordonnance sur le service public de l'emploi. L'hôtellerie, la restauration, la construction et certains segments

industriels seront désormais concernés par cette mesure. Pour rappel, le peuple suisse acceptait en 2014 l'initiative « Contre l'immigration de masse ». Afin de mettre en œuvre cette dernière, le Parlement a adopté l'obligation d'annoncer les postes vacants dans les professions connaissant un taux de chômage élevé afin de mieux employer le potentiel de main-d'œuvre en Suisse.

Taux de réussite encourageant

Un premier monitoring de la mesure a été publié par le SECO le 1^{er} novembre 2019. « Les résultats se sont révélés plutôt efficaces, mais trop peu de demandeurs ont profité de la priorité nationale qui leur était faite auprès d'entreprises locales, ce qui est un peu décevant », relève Fabrice Schoch, directeur du service employeurs à

l'Office cantonal de l'emploi. Principal atout de l'obligation d'annonce évoqué : une meilleure adéquation entre les offres et les emplois. Critique essentielle formulée, le délai d'attente, autrement dit la période préférentielle donnée aux chômeurs nationaux, jugée trop longue par certaines PME.

Dans le détail, il ressort que les 195 000 dossiers pertinents déposés ont abouti à 4800 placements, soit un taux de réussite de 8 %. « Cela peut paraître peu, mais ce sont autant de cas favorisés et résolus », fait comprendre Bernhard Weber, chef suppléant au SECO. L'impact sur le chômage ou l'immigration reste cependant minime. Si les obligations d'annonce se font logiquement des employeurs vers les Offices régionaux de placement (ORP), ces derniers suggèrent aussi aux entreprises les profils des candidats correspondant à leurs attentes. Les postulants peuvent d'ailleurs consulter la plateforme en ligne.

Ainsi, la contrainte que les patrons ressentent initialement se transforme souvent en gain de temps dans leurs démarches.

Pas d'obligation jusqu'à 14 jours

Pour rappel, les annonces doivent être effectuées autant auprès de l'ORP qu'au SECO, via le portail de référence Travail.swiss. Sont exclus de l'obligation d'annonce, les intérimaires dont l'engagement ne dure pas plus de 14 jours civils, les stagiaires, les demandeurs engagés depuis six mois dans l'entreprise ou lorsqu'un poste vacant est pourvu par un membre de la famille d'une personne autorisée à signer au nom de l'entreprise. Si une entreprise a une urgence d'embauche temporaire, il lui est conseillé de proposer un contrat allant jusqu'à 14 jours.

Les entreprises réfractaires aux annonces doivent être conscientes que les sanctions peuvent s'élever à 40 000 francs ! D'ailleurs, une pre-

suite page 2

Torréfaction extra lente

SUPREME QUALITY

EPOCA[®]

• C A F F È •

Offrez-vous le meilleur du café !

Solutions complètes sur mesure
Dégustation gratuite

www.epoca-caffe.com

info@epoca-caffe.com
+41 22 735 05 38

VINCENT SUBILIA
Directeur général



En 2020, une CCIG 4.0 pour ses 155 ans

La CCIG aura connu une année 2019 dense et intense, tant sur le plan du service à ses Membres qu'en matière de défense des conditions cadre. En plus des manifestations récurrentes telles que l'Événement économique, elle a vécu un Chambers' Day haut en couleurs. Mais 2020 s'annonce plus palpitante encore. Sur un plan politique déjà, elle comportera des enjeux de taille tels que des votations en matière d'aménagement du territoire ou de libre-circulation des personnes. Soyez-en sûrs, la CCIG se battra pour une croissance qualitative tenant compte des trois piliers du développement durable. Mais toujours en gardant en tête que seule une économie forte est créatrice de richesse.

Nos locaux du 4, boulevard du Théâtre accueillent de nouveaux prestataires, qui viendront consolider la valeur ajoutée de la Maison de l'Economie. Ainsi, la Chambre de commerce internationale ouvrira son bureau genevois dans nos murs : une belle reconnaissance des liens avec notre « maison-mère ». Au 4^e étage, un espace destiné aux rendez-vous d'affaires vient d'être inauguré, le 4.4. Autres nouveautés : la Cérémonie des Prix montera en puissance, des formations spécifiques verront le jour et des outils digitaux seront mis à disposition des Membres, par exemple.

En matière de communication, la CCIG s'associe à de nouveaux partenaires et des émissions économiques seront diffusées. Sa ligne graphique sera revue, permettant aux supports d'information de redonner un coup de jeune à cette honorable institution de 155 ans qu'est votre Chambre.

Autre fierté pour nous : proposer aux Membres la gratuité d'accès à la plateforme d'ITC (Centre du commerce international). Mais que les adeptes des 7h30 et 17h30 de la Chambre se rassurent : cette formule de réseautage à succès sera maintenue. Idem pour les Market focus et délégations économiques ciblées.

Tous ces projets ne seraient pas possibles sans nos fidèles partenaires et sans la participation active de nos Membres, dont le nombre est en progression constante. Il est donc temps de vous adresser nos meilleurs vœux pour 2020.

ÉDITORIAL

suite de la page 1 ►

mière série d'amendes a été notifiée ces dernières semaines, après plusieurs sommations infructueuses. Le chômeur recommandé qui ne se présente pas à une convocation peut lui aussi être sanctionné.

La grande variété de statuts des entreprises concernées (privées, publiques ou semi-étatiques) ne facilite évidemment pas l'information. Un autre point délicat réside dans les salaires, car certains secteurs bénéficient d'une CCT et de salaires minimaux, d'autres non. Afin d'assurer un traitement efficace des dossiers dans les délais impartis, l'Etat de Genève a dû engager quatre personnes au sein de ses ORP, qui jouent désormais un véritable rôle d'intermédiaire privé-public.

Modification de nomenclature

Dans l'optique de la baisse de la valeur seuil déclenchant l'obligation d'annonce au 1^{er} janvier 2020, la nomenclature suisse des professions (NSP 2000) a également été entièrement révisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), le SECO et les associations de branche. La nomenclature CH-ISCO-19 OFS, plus ciblée et pertinente avec ses 19 groupes de métiers*, constituera dorénavant la référence pour déterminer les professions soumises à l'obligation d'annonce. « Ces

changements vont faciliter la vie des entreprises », explique Bernhard Weber. L'abaissement du taux de chômage de référence au 1^{er} janvier n'élargit paradoxalement pas la part du marché concernée par l'obligation, avec 22 % contre 29 % auparavant. Cela s'explique notamment par cette nouvelle nomenclature, qui comprendra la catégorie des

auxiliaires et exclura celle du marketing/rerelations publiques. Et des améliorations sont attendues pour synchroniser les données des ORP avec celles de l'OFS. Il subsistera hélas une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certains domaines. De plus en plus, les métiers feront place aux compétences, davantage en adéquation avec le marché. ■

Impact bureaucratique non négligeable

Dans son enquête conjoncturelle de printemps du 16 avril 2019, la CCIG avait déjà interrogé ses entreprises membres quant à l'impact de l'obligation d'annonce sur leurs activités. Pour un répondant sur trois (34 %), elle occasionne une charge de travail supplémentaire. 47 % des sondés annoncent ne pas avoir dû recruter du personnel. Cependant pour 56 % des répondants, cette mesure n'est pas pénalisante. 10 % faisaient d'ailleurs déjà l'annonce aux ORP auparavant. Seules les entreprises qui doivent pouvoir engager rapidement, soit 10 % des cas, considèrent qu'elles sont pénalisées. Enfin, 6 % des répondants observent que l'ORP ne leur a pas proposé de dossiers pertinents.

Genève plus touchée qu'ailleurs

Une enquête de l'association Swisstaffing et de l'Union suisse des Arts et métiers, parue il y a un an, affichait des résultats peu encourageants : près de 40 % des entreprises se considéraient comme fortement touchées par une surcharge administrative. 72 % des sondés genevois se disaient même fâchés. L'une des explications est que beaucoup de multinationales ont dû revoir leur processus de recrutement. Autre hypothèse : le besoin d'un recrutement rapide dans certains secteurs, alors que la mesure va plutôt dans le sens contraire. En tout cas, le canton de Genève ressort plus affecté qu'en moyenne nationale. Sur cette base, Swisstaffing suggérerait une meilleure sélection des dossiers de candidature par les ORP et des statistiques affinées sur le chômage. Elle veut aussi créer une exception pour les emplois à pourvoir en urgence.

* Voir sur <https://tinyurl.com/obligation-annonce>

COMMERCE INTERNATIONAL

Un Chambers' Day mémorable

Le Chambers' Day, ou Journée mondiale des Chambres de commerce, a réuni plus de 450 personnes le 26 novembre dernier au Grand Hôtel Kempinski de Genève. Organisée par la CCIG, en partenariat avec les Chambres de commerce binationales France-Suisse, Italie-Suisse, British-Swiss et Suisse-Chine, elle avait pour objectif d'informer les entreprises



Jean-Yves Art, directeur à Microsoft, à la table ronde « Multilateralism as a working tool ».

sur des marchés porteurs et de mettre en lumière les nombreux services proposés par ces

Chambres de commerce. Une grande première appréciée et saluée communément. ■

REMI(COM)

« Il n'est jamais trop tôt pour préparer sa retraite! »

**LE SPÉCIALISTE
EN TRANSMISSION
D'ENTREPRISES**

- » Evaluation de votre entreprise
- » Accompagnement
- » Confidentialité



VOTATIONS DU 9 FÉVRIER 2020

Soyons responsables, respectueux et constructifs !

NON à une initiative rigide, inefficace, étatisée

Le peuple et les cantons suisses voteront sur une initiative extrême sur le logement déposée par l'Association suisse des locataires (ASLOCA), qui vise notamment à introduire dans la Constitution fédérale l'obligation qu'un minimum de 10 % de logements nouvellement construits appartienne à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. L'initiative prévoit également que les rénovations énergétiques des immeubles ne puissent être soutenues que si le nombre total de logements à loyer modéré en Suisse reste inchangé.

Selon les estimations du Conseil fédéral, cette initiative coûtera au moins 120 millions de francs par année aux contribuables et ne garantit en rien que le quota de logements qui devront être construits par les maîtres d'ouvrage d'utilité publique le soit dans les régions et durant les périodes où les besoins sont vraiment avérés.

La situation du marché du logement varie par ailleurs très fortement d'une région à l'autre. Il est dès lors insensé de vouloir ancrer dans la Constitution fédérale un quota contraignant de 10% de nouveaux logements appartenant à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, applicable en tout temps indépendamment de la conjoncture économique et des réalités locales.

Du point de vue de l'environnement, une initiative aussi extrême, sans prise en compte des situations individuelles, va à contre-courant d'un développement responsable et durable. Elle aura pour principale conséquence de décourager bon nombre de propriétaires

d'entreprendre des travaux destinés à économiser l'énergie et à protéger l'environnement.

Pour toutes ces raisons, il importe de voter NON à cette initiative extrême.

Pour la tolérance des genres

Peut-on blesser intentionnellement, par des propos discriminatoires, des personnes en raison de leur homosexualité ou de leur bisexualité ? C'est, en clair, la question qui est posée aux citoyens dans cet objet.

Il arrive hélas régulièrement que des personnes se fassent attaquer verbalement ou même physiquement en public parce qu'ils sont homosexuels ou bisexuels. Internet et les réseaux sociaux amplifient ce phénomène.

Cette adaptation de la loi ne viole pas la liberté d'expression des opinions. La critique reste permise. On peut, par exemple, être pour ou contre des mariages entre homosexuels. Des déclarations critiques, des blagues ou des caricatures restent permises, si elles ne portent pas atteinte à la dignité humaine.

La société se fonde sur les rapports respectueux entre humains. Lorsque des personnes sont discriminées, la cohabitation pacifique est menacée. Une telle attitude n'a pas sa place dans une Suisse tolérante et éprise de liberté.

La CCIG recommande dès lors d'accepter cet objet.

Un impôt vraiment utile ?

Au niveau cantonal, un impôt sur les chiens est prélevé par l'administration fiscale. Le Grand Conseil a supprimé cet impôt

mais cette abolition a fait l'objet d'un référendum.

Le débat cherche à établir si cet impôt est discriminatoire pour les personnes les plus modestes ou s'il contribue utilement à couvrir les coûts de nettoyage de la voirie.

Etant donné que ce sujet n'a qu'une importance lointaine pour l'économie genevoise, la CCIG ne prend pas position sur ce référendum.

Oui aux déclassements Cointrin Est et Ouest

La pénurie de logements frappe le canton de Genève depuis de

nombreuses années. En 2019, le taux de vacance n'était encore qu'à 0,54 %, soit bien en deçà de l'équilibre qui permet aux concitoyens de se loger aisément.

Le processus d'aménagement du territoire et de développement de logements est long et se planifie, à Genève, sur une quinzaine d'années. Il est donc important de prévoir dès aujourd'hui des réservoirs de logements potentiels pour le futur, afin d'accompagner un développement durable du canton par des projets de qualité, où les aménagements extérieurs sont mis au premier plan.

Ces deux déclassements répondent à ce besoin et représentent un outil programmatique à l'horizon 2050 pour se donner les moyens de planifier et encadrer la ville de demain et répondre aux besoins des générations futures avec un potentiel de 2300 logements. De nombreux propriétaires sont favorables au développement de cette zone déjà urbanisée, proche des axes de communication et prévoyant des espaces qualitatifs ouverts au public.

La CCIG invite à voter OUI aux deux déclassements de Cointrin Est et de Cointrin Ouest.

Recommandations de vote de la CCIG

Objets fédéraux

Initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables » (FF 2019 2549) **NON**

Modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle) (FF 2018 7867). **OUI**

Objets cantonaux

Loi modifiant la loi générale sur les contributions publiques (LCP) (Abolition de l'impôt sur les chiens) (D 3 05 – 12246), du 1^{er} mars 2019 **Pas de consigne**

Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 située entre les chemins des Sapins, Riant-Bosquet et Terroux) (12136) du 10 avril 2019 **OUI**

Loi modifiant les limites de zones sur les territoires des communes de Meyrin et Vernier (création de deux zones de développement 3 situées entre les chemins des Ailes, du Ruisseau et de l'Avanchet, et à l'intérieur du quartier des Avanchets) (12137) du 10 avril 2019 **OUI**

ACCORD INTERCANTONAL SUR LES MARCHÉS PUBLICS

Pour des marchés publics plus équitables

Après la révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) qui maintient l'obligation pour les entreprises de respecter les conditions de travail du lieu de la prestation, celle de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), qui vient d'être adoptée, manque le coche.

La Conférence des directeurs cantonaux des travaux publics (DTAP), autorité responsable pour adopter l'AIMP, se contente en effet de n'imposer que les conditions de tra-

vail du canton où l'entreprise adjudicataire a son siège. Autrement dit, une entreprise qui n'aurait pas son siège à Genève ne serait pas contrainte de respecter les conditions genevoises quand elle travaille sur le territoire du canton. Le risque de dumping guette.

Toutefois, il faut saluer le nouvel art. 63 al. 4 AIMP qui permet aux cantons d'édicter des dispositions d'exécution spécifiques en la matière. C'est là une avancée positive, qui permettra aux cantons d'exiger les garanties qui s'impo-

sent et d'éviter l'émergence d'une concurrence déloyale qui prêterait aussi bien les entreprises que leurs travailleurs.

Il est regrettable que la DTAP n'ait pas harmonisé les règles des marchés publics cantonaux et celles des marchés publics fédéraux. Cela aurait été l'occasion de simplifier le droit et de le rendre plus compréhensible et équitable pour tous. Il est particulièrement important que les cantons puissent tenir compte de leurs particularités dans leurs réglementations propres. ■

Pour comprendre et faire comprendre les enjeux !

Connecter et informer les entreprises à Genève

Vous souhaitez faire connaître le CCIGinfo à d'autres collaborateurs ou disposer d'exemplaires supplémentaires pour vos visiteurs, vos partenaires, etc. ? Envoyez votre commande à publications@ccig.ch, en indiquant le nombre d'exemplaires souhaités ainsi que l'adresse postale.



Et pour retrouver et partager l'actualité politique et économique, rendez-vous sur notre page Facebook



SEMAINE MONDIALE DE L'ENTREPRENEURIAT

L'innovation des PME soutenue par la Confédération



Jonathan Bertolaccini, Project manager à l'UNIGE.

En tant que nouveau partenaire de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, la CCIG a accueilli un séminaire expliquant la contribution d'Innosuisse.

Quand on est un entrepreneur ambitieux, il manque hélas souvent un financement pour concrétiser une bonne idée ou développer un projet d'avenir. Pourtant les possibilités existent. « En Suisse, peu de PME savent qu'Innosuisse, agence de la Confédération pour l'encouragement à l'innovation, apporte un soutien à leur R&D. Cette prestation est trop souvent externalisée et non mise en commun avec les instituts de recherche et académique. Alors autant en profiter ! », a déclaré en introduction **Alexandra Rys**, directrice communication de la CCIG.

Dans un processus classique d'innovation, on commence par identifier un problème avant de préparer une solution innovante qui comporte des risques dans sa faisabilité : « Elle peut échouer, mais si elle réussit, elle a un effet démultipliateur », souligne le **Dr Michel Deriaz**, de l'*Information Science Institute*. Puis, on crée un business model public-privé. Enfin, on rencontre les partenaires. Parmi les projets soutenus actuellement figure une solution aux files d'attente. Reprenant la *queueing theory*, l'innovation consiste à créer, grâce au *machine learning*, un système de visualisation en temps réel sur son smartphone. Tant les aéroports de Genève que les HUG se sont déjà montrés intéressés.

Chèque et projet à distinguer

« Rien qu'en 2018, 150 millions de francs étaient à disposition dans

l'enveloppe d'Innosuisse, pour 488 demandes formulées » a précisé **Jonathan Bertolaccini** de l'UNIGE. On doit distinguer le **chèque innovation**, assorti d'un subsides de 15 000 francs pour l'organe de recherche, du **projet innovation**, avant prototypage. Pour rappel, la CTI, structure antérieure à Innosuisse, faisait des versements larges et souvent peu efficaces dans le suivi.

Propriété intellectuelle en jeu

À son tour, **Matthias Kuhn**, associé aux transferts de technologie d'Unitec, a évoqué les nombreux obstacles, prises de risque, manque de main-d'œuvre qualifiée et lourdeurs réglementaires auxquels s'expose une entreprise. L'aspect juridique est évidemment essentiel, en particulier sur la propriété intellectuelle. « Il faut laisser du temps à un industriel pour déposer son brevet », relève **Charlyne Gaydier-Rabe**, juriste à Unitec. Il faut aussi fixer, voire négocier, des contrats de recherche et des clauses de garantie. Selon les cas, la propriété reste entre les mains de l'Université, donnant lieu à des publications publiques, mais elle peut aussi être cédée à l'entreprise. **Tobias Kuster**, directeur de la startup LabSis S.à.r.l., a témoigné de la bonne expérience qu'il a eue avec Innosuisse.

À l'heure des questions, il a été précisé que le financement d'Innosuisse restait pleinement en Suisse et avait pour but d'obtenir des résultats commerciaux concrets pour les parties en présence. Une approche qui le différencie du programme-cadre européen H2020, plus lourd et complexe (voir aussi le CCIGinfo no 7 – 2017). ■

COMMERCE INTERNATIONAL

La nouvelle « Route des Indes »

La CCIG poursuit sa série de **Market focus**. Le dernier événement, mené en collaboration avec Euro Alliance SA, a fait salle comble, le 4 décembre dernier. Il présentait les opportunités d'innovation entre l'Inde et la Suisse.

« L'Inde est non seulement l'un des pays les plus prometteurs au monde, c'est déjà l'un des principaux partenaires commerciaux de la Suisse », s'est réjoui **Vincent Subilia**, directeur général de la CCIG. « Notre pays est en plein essor, les autorités favorisent les projets innovants et les échanges avec les entreprises étrangères », a poursuivi **Sibi George**, ambassadeur d'Inde en Suisse. Son tissu économique se compose de 54 % d'activités de tertiaire, de 30 % de secondaire et de 16 % de primaire.

Santé et technologie mises en avant

« L'Inde est la 6^e puissance industrielle mondiale, elle a sur son sol 30 licornes innovantes », a indiqué **Ashwin Merchant**, de T&A Consulting. Il a énuméré une série d'incitations gouvernementales, telles que des taxes d'encouragement. Conséquence de ce boom : d'ici à 2030, la classe moyenne indienne s'élargira. « Il existe beaucoup d'innovations disruptives qui attendent d'être financées et accompagnées », a complété **Rakshit Mehta**, président et directeur général d'Euro Alliance, structure basée en Suisse qui favorise l'accès aux marchés émergents par des projets innovants.

Parmi les domaines les plus prometteurs, deux axes se dégagent : les



De gauche à droite : Vanessa Candeias (World Economic Forum), Vincent Subilia (CCIG), Dr. Mayur Dixit (Euro Alliance SA), Sibi George (ambassade d'Inde en Suisse), François Vassard (Yucca Solutions SA), Rakshit Mehta (Euro Alliance SA), Richard Fritsch (Swiss Indian Chamber of Commerce), Seema Bhardwaj (Rödl & Partner) et Dr. Piyush Singh (ambassade d'Inde en Suisse).

medtech et la santé, ainsi que la blockchain, l'intelligence artificielle et la cybersécurité. « En matière médicale, les maladies à traiter offrent un potentiel immense, qu'il s'agisse de la collecte de données médicales, de l'enregistrement numérique des patients et de la certification de documents officiels, a indiqué le Dr. Mayur Dixit, responsable marketing pour les medtech d'Euro Alliance. Quant aux technologies, elles sont promises à un développement rapide, disposant d'une multitude d'experts et d'un milliard d'internautes directs ».

Retour d'expériences fructueuses

S'en est suivi un panel avec plusieurs représentants d'entreprises ou de l'Etat. « Le potentiel de l'économie indienne a permis de développer toute la gamme de nos prestations en conseil fiscal, juridique ou comptable », a expliqué **Seema Bhardwaj**, cheffe du bureau indien de Rödl & Partner. **Yucca Solutions SA**, quant à elle, est une entreprise digitale romande, disposant d'une antenne

de maintenance et de développement à Bangalore. Elle y fait travailler 130 ingénieurs qualifiés. « Mais ce n'est pas qu'une économie sur les frais qu'il faut voir, c'est surtout le sérieux et l'hospitalité de l'Inde », a déclaré son PDG **François Vassard**.

Vanessa Candeias, membre du comité exécutif du World Economic Forum, a cité trois types d'opportunités que les entrepreneurs suisses doivent saisir en Inde : la gestion croissante des données, le savoir-faire incomparable et le potentiel de développement du pays. « Le gouvernement indien incite à investir dans des projets qualitatifs », a fait remarquer **Dr. Piyush Singh**, responsable de la section commerciale de l'ambassade d'Inde en Suisse. « Investir là-bas n'est pas forcément évident au début, mais une fois son affaire installée, les avantages sont multiples, a encore relevé **Richard Fritsch**, vice-président de la Chambre de commerce Suisse-Inde. Et comme les liens binationaux sont favorables, autant en profiter ». ■

FORMATION

Pour rapprocher bénéfiques et droits humains

L'Université de Genève (UNIGE) a inauguré le 25 novembre dernier le **Geneva Center for Business and Human Rights (GCBHR)**. C'est le premier centre pour les droits humains au sein d'une business school en Europe. Il travaille avec les entreprises afin d'identifier les modèles d'affaires alliant bénéfiques et respect des droits humains. Il offre aux entreprises un espace pour discuter des défis autour des droits humains et forme les dirigeants à intégrer des normes dans leur entreprise.

■ POUR EN SAVOIR PLUS : <https://tinyurl.com/ny3t5d8>

CCIG

Deux coups de pouce pour les Membres

La CCIG a conclu deux accords lui permettant d'offrir de nouvelles prestations gratuites à ses membres.

Grâce à la signature d'un « Memorandum of Understanding » avec la Haute école de gestion Genève (HEG-GE), les entreprises membres de la CCIG peuvent bénéficier d'une **aide gratuite pour explorer des marchés émergents**. Celle-ci est fournie sous la forme d'une étude préliminaire d'exploration d'un projet d'export.*

Quant à la signature d'un « Memorandum of Understanding » avec le Centre du Commerce international, il permet aux membres de la CCIG d'**accéder gratuitement aux outils d'analyse de marché du CCI**, ceci à l'aide d'un code (pour obtenir ce code, envoyer un mail à communication@ccig.ch).

* Pour en savoir plus, voir l'article dans le CCIGinfo no 11 – 2019

FORMATION

Impossible n'est pas français !

Oui, savoir écrire aisément et de manière impeccable est une compétence recherchée aujourd'hui dans le monde du travail. À l'heure du digital, la maîtrise du français se perd en effet à une vitesse grand V. Une majorité des employeurs le déplore d'ailleurs régulièrement.

Quelle que soit sa fonction, un collaborateur sera moins bien considéré si ses courriers, notes ou comptes rendus sont truffés de fautes ou mal construits. Un candidat sera quant à lui très probablement recalé lors d'un recrutement pour ces mêmes raisons.

Consciente de ces enjeux, la CCIG a relancé en 2012, en partenariat avec l'IFAGE, son examen de français intitulé « Certificat Rédiger en français professionnel ». Son objectif ?

Encourager la maîtrise de la langue

française dans les écrits liés à son activité professionnelle et permettre aux employeurs, lors de l'engagement de personnel, d'opérer un choix judicieux parmi les candidats. Au programme : dictée, lecture corrective, rédaction d'un rapport ou encore rédaction d'une lettre commerciale. Tous adaptés aux pratiques et exigences actuelles.

L'examen est également ouvert aux non-francophones. Le niveau des épreuves exige des candidats qu'ils possèdent toutefois de bonnes connaissances de la langue française en orthographe et ponctuation, compréhension orale et expression écrite, grammaire, vocabulaire et une aptitude à la correspondance française. Le niveau C1 du Cadre européen commun de référence en français est ainsi recommandé pour se présenter aux épreuves. ■

La prochaine session se tiendra le 8 mai 2020. Les inscriptions sont ouvertes !

Informations et inscriptions sur le site internet de l'IFAGE : <https://tinyurl.com/tzkgbwg>



Témoignage d'une ancienne candidate



Deborah Milliquet, secrétaire au sein du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES).

Quelles étaient vos attentes lors de votre inscription à l'examen ?

Je suis régulièrement sollicitée pour donner mon avis sur un texte, pour contrôler l'orthographe ou revoir des tournures de phrases. De plus, mon métier m'amène quotidiennement à rédiger des courriers, des notes, des e-mails, etc. Je suis donc relativement à l'aise avec le français, mais j'attendais de cet examen qu'il situe réellement mon niveau. En effet, utiliser le français au quotidien est une chose, mais en maîtriser les subtilités en est une autre. Après de nombreuses années loin des bancs d'école, il s'agissait d'un petit défi à relever.

Qu'en avez-vous retiré personnellement ?

Cette réussite m'a apporté plus d'assurance et de confiance dans ma manière de communiquer par écrit. Plus particulièrement, l'obtention de la mention « très bien » a dépassé mes attentes et j'en retire beaucoup de fierté.

L'exigence du français écrit est-elle réelle dans votre entreprise ?

J'ai la chance de travailler au sein d'un service où il est encore nécessaire de rédiger, donc oui, il est impératif de savoir écrire correctement. Malheureusement, cela devient rare à l'ère des « lettres types » où il n'y a plus que quelques cases à cocher.

Selon vous, quels sont les défis de la maîtrise du français à l'écrit dans les années à venir ?

À mon sens, le seul défi sera justement de réussir à garder une maîtrise du français à l'écrit. J'ai constaté que de plus en plus de personnes présentaient des lacunes, y compris dans les milieux administratifs. Je ne peux qu'espérer que la tendance s'inverse. Savoir manier une langue est une compétence d'une grande valeur, c'est également un art qui se perd.

Vous avez obtenu le certificat avec mention. Allez-vous le mettre en avant dans votre parcours professionnel ?

Tel que mentionné plus haut, j'ai obtenu le certificat avec la mention « très bien » et je vais effectivement réfléchir à la manière de valoriser ce titre au mieux.

MANAGEMENT DURABLE

Les entreprises responsables de leurs rejets

La gestion des déchets dans les entreprises de service : un enjeu fondamental dans une ville comme Genève, a relevé la dernière Rencontre du Management Durable.

Le canton de Genève a vu ses tonnages de déchets urbains augmenter constamment, avec un cadre légal en pleine mutation. Son taux de recyclage avoisine 48 %, valeur qui doit lui permettre d'éviter la taxe poubelle adoptée ailleurs en Suisse. « Mais les autorités visent au moins 60 % en 2024 », souligne Michel Bourdenet, ingénieur environnement au Service de géologie, sols et déchets du Département du territoire. Jusqu'à présent, la collecte pour l'incinération, du ressort des communes, est restée gratuite en particulier en Ville de Genève. Mais depuis 2017, le canton cherche à faire appliquer le principe du pollueur-payeur, voulu par la Confédération. Désormais, les entreprises, y compris celle de moins de 250 collaborateurs, sont sollicitées pour contribuer à cet effort commun. Deux systèmes sont envisageables : une gestion au poids ou au forfait (selon le nombre d'emplois).

Un projet-pilote ambitieux

La banque UBS est venue témoigner de son expérience. Dans la

succursale des Acacias, l'opération UBS zéro waste day a permis cet automne de sensibiliser les collaborateurs : « Il y a une majorité d'indécis à convaincre encore, car les mauvaises habitudes demeurent », estime Claude Berguerand, membre du Group Corporate Services. Dès 2020, la Direction de l'entité genevoise va initier un projet-pilote ambitieux, qui vise un taux de recyclage de 80 %. Elle installera 25 containers multi-tris au lieu des 1000 poubelles actuelles. Les gobelets en plastique/carton seront remplacés par de la vaisselle réutilisable.

Récente inversion de tendance

Au tour des HUG de donner son feedback : avec ses 11 500 collaborateurs, l'hôpital cantonal génère chaque année 6500 tonnes de déchets. En raison des multiples galeries qui lui permettent de fonctionner, il a dû trouver un sys-

tème de petites bennes acheminées en sous-sol dans un compacteur. La direction a clairement valorisé ces filières sur la dernière décennie : « On est passé de 42 % de matériaux recyclés en 2012 à 51 % l'an dernier, inversant ainsi la tendance », a précisé Olivier Raedisch, chef du Secteur Environnement HUG. L'intérêt n'est pas uniquement écologique, mais aussi financier et social. Cela évite 200 000 francs de frais d'incinération par an et crée des emplois dédiés. Les HUG vont poursuivre leur effort en mettant en place des éco-points. Il leur importe de créer un dialogue direct avec les collaborateurs pour donner un sens à la démarche. « Trop d'individus ne prennent pas leurs responsabilités et ne bougent pas sans y être contraints. Et ceux qui jouent le jeu chez eux ne le font pas forcément pas dans leur entreprise ! », relève ironiquement un participant. ■

Derniers résultats contrastés

Selon les dernières statistiques, la quantité de déchets ménagers collectée par les communes est en baisse. Elle est passée de 394 kg par habitant en 2017 à 388 kg en 2018. Le taux de recyclage se stabilise à 47,8 %. Stagnation aussi pour les déchets spéciaux dont 56 000 tonnes ont été traitées l'an dernier. En revanche, la quantité de déchets industriels, elle, a augmenté de presque 7 %.

COMMERCE DE DÉTAIL

La vitalité du commerce genevois honorée !

Pour la huitième année consécutive, les Prix du commerce de l'économie genevoise ont consacré la plus belle vitrine et le meilleur accueil ainsi que, pour la première fois, une « jeune pousse », soit un commerce ouvert depuis moins de trois ans.

C'est parmi une centaine de commerces de proximité que sept lauréats ont été récompensés pour les efforts accomplis malgré un contexte économique difficile dans le secteur. Dernier né des Prix, celui de la Jeune pousse vient quant à lui valoriser les jeunes commerçants innovants et dynamiques, dont les premières années d'activité sont particulièrement cru-



De g. à dr. : Alexandre Sizonenko, membre du Jury ; une employée et Véronique Rohr, responsable de la chocolaterie Rohr du Molard ; Alexandre Dunand, membre du Jury.

ciales. La CCIG félicite particulièrement l'un de ses membres, la chocolaterie Rohr du Molard, troisième lauréat du Prix de la plus belle vitrine ! ■

Prix de la plus belle vitrine

1^{er} prix : Tricosa
2^e prix : Ploum
3^e prix : Chocolats Rohr Molard

Prix du meilleur accueil

1^{er} prix : Berence
2^e prix : La cave du Palais de Justice
3^e prix : La Laiterie de Carouge

Prix de la Jeune pousse

Nath & Jul

FINANCE

La gestion de fortune indépendante se trouve à un tournant

Deux nouveaux textes de loi fédérale sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2020, la loi sur les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin). En tant que CEO d'Action Finance SA, Daniel Glasner est un observateur averti de la place genevoise. Interview.



Que stipulent ces nouvelles lois ?

La LSFin révèle comment les prestataires de services financiers doivent se comporter vis-à-vis de leurs clients/épargnants. La LEFin, elle, décrit spécifiquement comment les gestionnaires de fortune doivent désormais s'organiser afin d'exercer leur profession et se conformer aux exigences de la FINMA. Cette autorité fédérale de surveillance devra tout d'abord agréer chaque gestionnaire de fortune. En parallèle à leur assujettissement, les gestionnaires seront soumis à un Organisme de surveillance (OS) de leur choix, mais approuvé par la FINMA. L'OS succède à l'Organisme d'autorégulation (OAR). Selon le modèle d'affaires, les gestionnaires choisissent la voie solitaire, la fusion/acquisition, la collaboration entre eux ou peuvent même sous-traiter des prestations, telles que la lutte contre le blanchiment d'argent (compliance) et la gestion des risques à une plateforme commune. Tous les gestionnaires indépendants sont donc soumis à la FINMA, aussi bien les petits que les grands.

Quant au conseiller à la clientèle, il est uniquement assujéti à la LSFin : il doit toutefois s'inscrire à un Registre des conseillers, à un Organe de médiation et disposer d'une RC professionnelle. En cas de litige avec son client, tout prestataire de services financiers est obligé de tenter de le régler par la voie de la médiation. À cet égard, je soutiens l'Organe de Médiation mis en place par SCAI (Swiss Chambers' Arbitration Institution). Tous les gestionnaires de fortune en activité au 31 décembre 2019 bénéficient d'une période transitoire de trois ans pour requérir leur licence auprès de la FINMA, et deux

ans pour se mettre en conformité avec la LSFin et LEFin. Ce changement réglementaire technique est survenu surtout à cause de la pression émanant de la directive européenne MIFID2. Celle-ci s'applique aux clients résidant dans les 28 Etats membres de l'Union européenne afin que la Suisse crée un cadre légal équivalent à celui de nos voisins, dans l'espoir de pouvoir signer un accord bilatéral.

Comment la FINMA intervient-elle exactement dans cette réorganisation ?

La FINMA est compétente pour l'octroi et le retrait des autorisations aux établissements financiers. Mais c'est l'OS qui surveillera l'activité courante des gestionnaires indépendants ; c'est par son intermédiaire que les gestionnaires sollicitent leur autorisation auprès de la FINMA. À noter que ce processus est désormais géré par voie électronique via une plateforme mise en place par la FINMA, qui permet également à l'OS et aux mandataires du gestionnaire de se connecter. Toutefois subsistent encore deux incertitudes : combien de gestionnaires demanderont une licence et quand le feront-ils durant cette phase transitoire de trois ans ?

Quels seront les gagnants et les perdants de ces nouvelles lois ?

Les principaux gagnants seront les banques dépositaires solides et certains gestionnaires indépendants : ceux capables de se diversifier et d'absorber la hausse des coûts des contrôles prudentiels, ainsi que la stagnation des marges bénéficiaires à prévoir. Les perdants seront les banques et les gestionnaires de fortune qui n'auront pas trouvé la niche idéale ou la taille critique pour faire face au contexte concurrentiel tendu. À mon avis, ce ne seront pas forcément les entités les plus petites, mais celles de taille moyenne qui faibliront.

Quelle tendance se profile donc, selon vous, dans la gestion de fortune ?

Du point de vue de la surveillance prudentielle, on s'habitue désor-

mais à un « ménage à trois » : gestionnaire, OS et FINMA. L'enjeu sera de savoir si les gestionnaires veulent rester soumis à une surveillance intermédiaire (OS) ou traiter directement avec la FINMA. Dans ce cas-ci, ils devront solliciter une licence de gestionnaire de fonds collectifs – selon la loi sur les placements collectifs (LPCC) – et continuer en parallèle à gérer des fortunes individuelles. Ce choix dépendra de la lourdeur et des coûts des contrôles infligés au gestionnaire de fortunes individuelles, qui pourrait éventuellement atteindre celui réservé aux gestionnaires LPCC.

Des entités de même taille, ou à la philosophie d'entreprise identique, seront appelées à travailler ensemble et même à fusionner. En revanche, certaines plus petites, qui souhaitent absolument conserver leur indépendance, opteront pour sous-traiter certaines tâches à une plateforme. Les gestionnaires deviendront vraisemblablement plus qualifiés, car ils devront suivre une formation continue. Chaque gestionnaire aura intérêt à se construire une identité propre qui le différenciera de ses concurrents. Probablement que la marge bénéficiaire continuera à stagner, voire à se contracter, avec pour certains moins de volumes à gérer et davantage de contrôles à subir.

Comment les banques et les gestionnaires de fortune se partagent-ils le gâteau ?

À ce jour, il n'existe pas de statistique consolidée des avoirs gérés par les gestionnaires indépendants. On estime que les 248 banques, y compris celles qui sont privées,

gèrent près de 85% des avoirs, tandis que les gestionnaires indépendants gèrent les 15% restants. Ces deux catégories d'acteurs sont donc à la fois complémentaires et rivales, puisque les clients des gestionnaires indépendants doivent déposer leurs avoirs auprès des banques. En Suisse, près de 2500 gestionnaires indépendants gèrent et conseillent des fortunes individuelles. On estime que moins de 100 d'entre eux gèrent des montants supérieurs à un milliard de francs.

Les temps ont-ils donc bien changé depuis quinze ans ?

Oui, avant 2009, les règles cadre étaient permissives pour les gestionnaires indépendants. Pour ces derniers, l'ère des OAR s'achève le 31 décembre 2019. Depuis l'an 2000, la transparence des frais s'accroît, les clients doivent prendre connaissance en détail et accepter ou non que des rétrocessions puissent être versées à leur gestionnaire. À cause du conflit d'intérêt inhérent qu'il véhicule, ce modèle d'affaires tend à disparaître. De plus, la lutte accrue contre le blanchiment d'argent et la fin du secret bancaire ont induit de nouvelles pratiques, telles que l'échange automatique d'information. Enfin, de nombreux gestionnaires de fortune indépendants apparus dans les années 80 arrivent à l'âge de la retraite et doivent réfléchir à leur succession.

Comment voyez-vous l'intégration des fintech et de la blockchain dans la finance genevoise ?

De manière positive, si les nouvelles technologies et l'automatisa-

tion assistent les professionnels à devenir plus performants dans leur tâche. En revanche, si des robots remplacent totalement l'humain, cela échouera, car un service personnalisé de conseils/gestion restera indispensable pour le client, qui cherche à être rassuré et accompagné. Certes, l'automatisation sera génératrice de moins d'erreurs, mais elle ne sera pas infaillible. Le robot sera-t-il doté d'empathie et de l'intuition humaine ? Pas sûr.

Comment percevez-vous le contexte dans lequel évolue la finance genevoise ?

Le contexte est favorable. Il se présente actuellement un alignement bénéfique des planètes en faveur de conditions cadre rassurantes. La RFFA a été adoptée, cette nouvelle loi va dans le bon sens. La place financière genevoise a encore une belle carte à jouer, car elle peut tirer parti des incertitudes liées notamment au Brexit. Elle peut même renforcer sa position en tant que havre de paix, opposable à l'instabilité géopolitique croissante au-delà de nos frontières. Il ne faut pourtant pas baisser la garde, le canton devra maintenir une qualité de services irréprochables et veiller à ce que ses plus riches contribuables ne croulent pas sous les impôts. Il s'agira aussi de maîtriser les coûts auxquels sont exposés les prestataires de services financiers (dus notamment aux nouveaux contrôles prudentiels), qui seront répercutés sur la clientèle. Si chaque acteur parvient à se positionner correctement, la place bancaire genevoise devrait bien s'en tirer. ■

La CCIG est désormais aussi sur Instagram



EXPORTATIONS

Infrastructures : une mise en relation bienvenue



Les entreprises suisses devraient pouvoir accéder plus facilement aux grands projets d'infrastructure à l'étranger. Le Conseil fédéral leur donne un coup de pouce en créant certains outils, en particulier un poste de coordination au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Le SECO veut mieux mettre en lien les sociétés privées et l'administration. Une relation du ressort de la Confédération et essentielle pour faciliter leur accès à des projets extérieurs. Cette volonté fera l'objet d'une analyse dont les résultats seront présentés d'ici à la fin 2020. Sur cette base, le Conseil fédéral décidera si des actions plus conséquentes doivent être prises.

Un groupe de travail est en cours d'être constitué, qui réunira les milieux économiques, l'administration fédérale, l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV), l'agence de promotion des exportations Switzerland Global

Enterprise (S-GE) et d'autres entités. « Nous sommes en train de définir la stratégie à adopter pour non seulement identifier les projets qui font du sens pour les entreprises de notre pays, mais également pour leur communiquer ces projets et assurer l'accompagnement dans les divers pays cibles », a fait savoir Sylvain Jaccard, directeur romand de S-GE. En guise de test, cette agence a présenté en 2019 aux parties concernées deux projets qu'elle mène actuellement en Afrique (Angola et Nigeria). Au vu du succès rencontré, deux autres manifestations sont déjà prévues en 2020.

Des opportunités en or

Par ailleurs, des mesures de soutien ciblées dans la diplomatie économique, l'assurance et le financement des exportations ou la promotion des exportations sont prévues pour compléter les efforts du secteur privé.

Actuellement, plusieurs acteurs publics et privés se répartissent les compétences autour des grands projets d'infrastructure. Dans le monde, les besoins en la matière sont estimés à 90 000 milliards de dollars d'ici à 2040. Les entreprises suisses ont donc des opportunités à saisir, notamment celles actives dans les véhicules ferroviaires, l'énergie, les technologies environnementales, l'exploitation des infrastructures et les intermédiaires financiers. Ce sont souvent des fournisseurs pour des entreprises actives à l'international. ■

En Suisse aussi

La place économique suisse a besoin d'infrastructures performantes, fiables et de qualité. *economiesuisse* a réalisé un état des lieux et relevé, dans son nouveau rapport sur les infrastructures, les domaines dans lesquels des mesures s'imposent pendant la législature 2019-2023. Les principales demandes formulées visent à montrer comment préserver la capacité de développement et le bon fonctionnement des infrastructures suisses.

Pour aider les entreprises à détecter de nouveaux marchés, publics et privés, la CCIG met à leur disposition un moteur de recherche, mis au point par la plateforme de référence *TendersPage*. Pour le consulter : <https://services.ccig.ch/Services-2/Conseils/Appels-doffres>

Pour voir uniquement les appels d'offre de la Confédération, des cantons et des communes : www.simap.ch

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

EasyGov étoffe l'éventail de ses prestations

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a une nouvelle fois étoffé l'offre d'**EasyGov.swiss**, le portail en ligne pour les entreprises. La plateforme numérique permet désormais de transmettre les déclarations de salaires à la Suva. De plus, elle propose une base de données d'informations pour l'exercice des professions réglementées et soumises à autorisation en Suisse.

En se connectant sur cette plateforme, les entrepreneurs accèdent à un nombre croissant de prestations administratives. Une deuxième mise à jour permet désormais aux petites entreprises dépourvues de logiciel de comptabilité adéquat de saisir les données salariales de leurs employés directement et de façon sécurisée, puis de transmettre les déclarations de salaires à la Suva.

EasyGov met également à disposition la base de données d'informations pour l'exercice des professions

réglementées et soumises à autorisation en Suisse, jusqu'ici hébergée sur www.autorisations.admin.ch. Ce site est fermé et son contenu a été intégralement transféré dans EasyGov, avec des fonctions de recherche et de filtrage améliorées.

Des réquisitions de poursuite aux demandes de garantie

Déjà plus de 16 500 entreprises utilisent les services d'EasyGov. Les réquisitions et les informations de poursuite sont particulièrement demandées. Quatre organisations de cautionnement soutenues par la Confédération ont été connectées

à la plateforme, qui soutiennent les PME durables avec des garanties jusqu'à un million de francs. En outre, le fait que les entreprises peuvent exécuter en ligne les dix mutations au registre du commerce les plus courantes, via EasyGov, offre une grande valeur ajoutée au portail.

Enfin, les créateurs d'entreprises apprécient EasyGov car, de l'inscription au registre du commerce jusqu'à l'enregistrement à la TVA, ils peuvent simplement et rapidement réaliser de nombreuses démarches administratives en ligne via la plateforme. ■

Moins de bureaucratie, plus de temps pour l'activité principale

EasyGov s'inscrit dans la stratégie de cyberadministration de la Confédération, des cantons et des communes. Ceux-ci s'investissent en partenariat avec les représentants de l'économie afin de réduire les tâches administratives des PME. EasyGov utilise les possibilités de la numérisation et simplifie l'échange entre les entreprises et les autorités. Avec EasyGov, les entreprises effectuent leurs démarches administratives sur une plateforme en ligne unique. Les PME économisent du temps et de l'argent et l'échange de données est facilité au sein de l'administration.

Les prestations actuellement offertes par EasyGov

Création d'entreprise Inscriptions : ■ au registre du commerce ■ à l'AVS (caisses de compensation) ■ à la TVA ■ à l'assurance-accidents (Suva et assurance privée)

Mutations dans le registre du commerce avec actes notariés et changement de canton

Poursuite pour dettes et informations de poursuite pour les entreprises, associations, fondations, coopératives et particuliers

Garanties pour PME Les coopératives de cautionnement reconnues par la Confédération procurent aux PME un accès plus facile aux crédits bancaires. Les PME peuvent contacter les organisations de cautionnement compétentes via EasyGov.

Déclarations de salaires Suva Les entreprises dépourvues de logiciel de comptabilité salariale peuvent directement saisir leurs données de salaires sur EasyGov, puis les transmettre à la Suva.

Base de données d'autorisation Aperçu des professions soumises à autorisation et réglementées en Suisse au niveau de la Confédération, des cantons et des communes.

MADE 51

De l'artisanat produit par des réfugiés au Marché de Noël

Grâce à la CCIG et à la Ville de Genève, des produits créés par des artisans réfugiés dans les camps du HCR ont été présentés dans un des chalets du marché de Noël aux Bastions. Le Bongénie a également participé à l'opération. C'est ainsi que de nombreux Genevois auront trouvé sous le sapin des bijoux, coussins, paniers tressés et autres jolis foulards réalisés aux quatre coins du monde! ■



AGENDA

RÉSEAUTAGE



7h30 de la Chambre

Jeudi 16 janvier 2020 de 7h30 à 19h30

17h30 de la Chambre

Mardi 4 février 2020 de 17h30 à 19h30

à la CCIG, bd du Théâtre 4, Genève

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch/agendaMardi 3 mars 2020 de 9h30 à 17h
SwissTech Convention Center, EPFLForward 2020 –
Ma PME dans 5 ans

Les entreprises sont confrontées à des changements toujours plus rapides. La digitalisation induit-elle forcément une rupture? Ou faut-il plutôt viser une amélioration progressive des processus et des produits? De quelles compétences et de quels talents a-t-on besoin pour relever ces défis? Comment faire rimer durabilité et profitabilité? Autant de questions qui seront le fil rouge de cette 3^e édition de FORWARD.

Les membres de la CCIG bénéficient d'un tarif spécial.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch/agenda

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information destiné aux membres de la CCIG. Paraît 11 fois par an, 3700 exemplaires

Responsable d'édition:

Alexandra Rys

Rédaction:

Alexis Barbey, Fabienne Delachaux, Nicolas Grangier, Marie-Louise Possa, Alexandra Rys, Julie Udry

Publicité:

HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception: ROSS graphic design

Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny

Informations:

publications@ccig.ch

imprimé en suisse

Geneva Blockchain
Congress

Lundi 20 janvier 2020 - Palexpo, Grand-Saconnex

Ce deuxième congrès de la blockchain aura pour thème « From laboratory to market via ethics, regulation and governance ». Les questions d'éthique, de réglementation et de gouvernance nécessiteront en effet d'être examinées avec attention et largement développées si les applications basées sur la blockchain se généralisent.

Le but principal de ce congrès est de permettre un échange de vues constructif entre les instances internationales de normalisation, les gouvernements qui créent les cadres légaux et le secteur privé, dont le rôle est de développer des produits rémunérateurs.

Les membres de la CCIG bénéficient de 30% de réduction. Pour en profiter, inscrire le code **BC20CCIG** (exclusivement réservé aux membres de la CCIG) dans le champ « Code avantage » lors de l'inscription.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch/agendaVendredi 13 mars 2020 de 9h à 16h30
CCIG, bd du Théâtre 4, GenèveFormation Export:
Origine préférentielle

Ce séminaire, animé par deux experts de la Direction des douanes de Genève, permet d'apprendre à gérer avec succès l'origine des marchandises d'une entreprise.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch/agenda


Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale
Case postale 5039 - 1211 Genève 11
Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00



ÉDITEUR

FINANCE

Comprendre la politique
monétaire de la BNS

Afin d'aider ses membres à décrypter la politique monétaire de la Banque nationale suisse (BNS), la CCIG leur propose une conférence en janvier prochain. Et, pour préparer celle-ci, le CCIGinfo a posé trois questions à Jean-Marc Falter, membre de la Direction de la BNS.

La Constitution fédérale dit que la politique monétaire de la BNS doit être guidée par l'intérêt général du pays. Comment celui-ci est-il défini et par qui?

La loi sur la banque nationale précise le mandat de la BNS, qui consiste à assurer la stabilité des prix tout en tenant compte de l'évolution de la conjoncture.

Les prix sont stables lorsque leurs variations pour les achats quotidiens sont si faibles qu'elles sont à peine perceptibles. La Banque nationale considère que les prix sont stables dès lors que le niveau général des prix en Suisse enregistre une hausse annuelle inférieure à 2%. Une baisse durable du niveau des prix est aussi contraire à cette définition.

L'intérêt général ne passe-t-il pas par la protection des entreprises indigènes?

La politique monétaire axée sur la stabilité des prix contribue à créer un environnement favorable au développement de l'économie réelle et de l'emploi. Ces dernières années, suite aux vagues d'appréciation du franc suisse, l'action de la BNS a permis de sauvegarder la compétitivité de nombreuses entreprises et de préserver ainsi des mil-

liers de places de travail. Par contre, la BNS n'a ni le mandat, ni les instruments pour soutenir des entreprises individuelles ou un secteur d'activités en particulier.

Comment la politique de la BNS impacte-t-elle des PME qui ne sont pas exportatrices?

La BNS joue un rôle capital dans notre vie quotidienne, que l'on soit entrepreneur, consommateur ou employé. Ses décisions ont un impact sur l'ensemble de l'économie. Ainsi, par exemple, les taux d'intérêt bas stimulent la construction et les activités accessoires. L'effet favorable de la politique monétaire sur le marché du travail soutient les revenus des ménages et, par conséquent, la consommation privée. L'idée que la politique monétaire profite uniquement aux entreprises exportatrices est complètement erronée. ■

AGENDA

Comprendre la politique
monétaire de la BNSMardi 28 janvier 2020 de 8h à 10h
CCIG, bd du Théâtre 4, GenèvePROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch/agenda

PARTENAIRES

PLATINE

SKYNIIGHT

OR

BCGE

Groupe Mutuel
Assurances
Versicherungen
AssicurazioniGONET
BANQUIERS 1845

TGV Lyria

CHEVALLEY
GROUPE AUTOMOBILE

ARGENT

école-club
MIGROSPORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

P&G

SWISS RISK
CARE
Our independence - Your best insurance

BRONZE

Allianz

PROTECTAS

BDO

eu Business
Schoolgeneration
easyJetintegral
GroupeProcure
Systems

BALESTRAFIC

JTI

fert
SINCE 1871INSTITUT
FLORIMONT

SIG

TJB
TP PUBLICITE SA